

# Entre Nous



COMMUNE  
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

*Bulletin Mensuel d'Information*

---

AVRIL 2002 N°410

---



## ORDURES MENAGERES

( Extraits du compte rendu de la Sous Commission  
spéciale du SIVOM du Pays de Baccarat )

La loi du 13.7.1992 entre en application le 13 juillet de cette année. Elle prévoit la collecte des ordures triées afin de valoriser au mieux les déchets ménagers et leur traitement.

Sauf dérogation du Préfet de Meurthe et Moselle, la Société ESPAC ne ramassera donc plus dès le 13 juillet de cette année les ordures ménagères non triées, le tri devenant obligatoire.

Par ailleurs, sur notre canton, le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples ) ne possède pas la compétence pour organiser ce tri sélectif et de plus, au 31.12.2002, le SICTOM (Syndicat Intercommunal de traitement des ordures ménagères à qui nous sommes rattachés et dont le siège est à CIREY) disparaît.

Il y a là pour les communes de notre canton un problème véritable et urgent à résoudre ce qui explique la mise en place d'une sous commission spéciale du SIVOM, chargée d'étudier les diverses solutions pour réaliser ce tri sélectif.

Actuellement, un plan départemental pour la Lorraine Sud prévoit la création de divers moyens de destruction ou de recyclage des déchets.

(usine d'incinération, centre de tri, déchetterie, plate forme de compostage....)

Les moyens de collecte et leur mode de fonctionnement sont de diverses natures :

▪ Le compostage individuel :

Il concerne les déchets organiques(déchets de jardin, épiluchures, restes de repas....) Ces déchets sont stockés dans des composteurs individuels afin de fournir un amendement pour le jardin après décomposition. Ces composteurs pourraient être achetés par la future Communauté de Communes ( pour obtenir les meilleurs prix ) et revendus aux particuliers.

▪ Le tri sélectif :

Il concerne les emballages (papier, carton, textiles, verres, métaux, plastiques, ordures ménagères « ordinaires » c'est à dire tout ce qui ne rentre pas dans les catégories citées ci- devant et les objets encombrants) A noter que le tri du verre se fait déjà dans de nombreuses communes.

La collecte peut se faire sous deux formes :

1. Le ramassage « porte à porte »

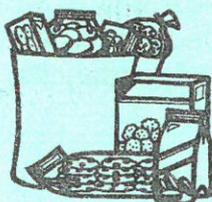
Le tri est effectué à la maison à l'aide de sacs plastiques transparents ou de couleurs différentes et un camion benne effectue la collecte comme actuellement.

Ce moyen semble le plus commode puisqu'il n'impose aucun déplacement jusqu'aux conteneurs mais le coût est plus élevé pour les habitants.



## 2. L'apport volontaire :

Divers conteneurs spécialisés sont déposés dans un endroit libre d'accès et les habitants apportent eux-mêmes leurs matières sèches dans ces conteneurs (verre, papier carton, plastiques ) Quel que soit le mode de collecte retenu, les déchets sont dirigés vers un centre de tri collectif afin de fournir aux entreprises de recyclage les matériaux qui leur sont nécessaires et de bonne qualité, ce qui impose que le tri soit effectué le plus sérieusement possible.



### ▪ La déchetterie.

Elle doit être installée sur un terrain clos, gardé, ouvert à certaines heures ( de l'ordre de 20 à 30 heures par semaine et en particulier le samedi et le dimanche matin )

Ce type de collecte individuel implique que chacun apporte lui même à la déchetterie ses déchets. Ce système est le plus complet en matière de tri sélectif puisqu'il permet de déposer les objets encombrants, les déchets provenant d'entreprises ou commerçants, les huiles de vidange, les déchets toxiques des ménages, les piles et batteries, les déchets verts, minéraux, gravats, métaux, pneumatiques, etc.....

Voici donc sommairement présentés les divers moyens de collecte sur lesquels la future structure intercommunale aura à se prononcer. D'autres informations vous seront communiquées ultérieurement.

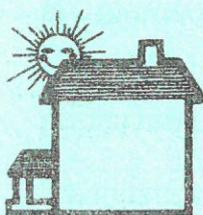


### **OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS**

La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu le vendredi 3 mai Merci de sortir les objets la veille au soir.

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le 18 avril 2002, Monsieur et Madame Jean Marc PICARD ont déposé un permis de construire pour ériger leur maison en prolongement de la rue du Général PARADIS ( terrain appartenant antérieurement à Monsieur PIERRAT.)



### **VIDE GRENIER**

Il aura lieu le dimanche 12 mai 2002 et les mesures suivantes seront prises dès 7h00 du matin .

Fermeture par des barrières des rues des Vosges , (à hauteur du carrefour dit de la Croix ) rue de la Libération, de l'Eglise (à hauteur du carrefour Alsace ) rue de la Côte, du Moulin.

Un accès sera réservé pour les riverains et service de secours.

Les sanitaires seront ouverts au Foyer Rural et un poste de 1<sup>er</sup> secours sera installé au local des Sapeurs Pompiers.





L'accès aux maisons, garages et dépendances dans le périmètre concerné sera préservé.

Le stationnement des véhicules automobiles, poids lourds et autres engins ne sera pas autorisé dans le périmètre. Merci en conséquence de garer vos véhicules dans les garages et dépendances de vos immeubles ou à l'extérieur du périmètre.

### ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

La personne qui a pour habitude d'aller promener son chien pour ses besoins quotidiens rue d'Alsace et plus précisément devant l'école se reconnaîtra dans ces quelques lignes.



Le « cadeau » quasi journalier déposé devant la porte d'entrée de la cour est diversement apprécié par les enfants à l'odorat peut être trop sensible et à l'équilibre peu développé pouvant provoquer des glissades accidentelles. De plus, les autres passants et parents n'apprécient guère ce « cadeau » sur les moquettes de voitures.

Nous remercions cette personne de prendre conscience du désagrément que cela peut apporter au quotidien.

### ECOLE ET VITESSE

Plusieurs parents d'élèves, à plusieurs reprises ont constaté la vitesse particulièrement excessive de certains automobilistes (souvent les mêmes) au niveau de l'école, rue d'Alsace.



Par ailleurs, au mépris là encore du code de la route, certains chauffeurs se dirigeant vers RAON, pour éviter de passer sur les ralentisseurs se déportent complètement à gauche ..... !

Chacun comprendra que ces infractions graves sont de nature à causer des accidents notamment avec les enfants qui entrent ou sortent de l'école malgré toute l'attention des parents et enseignants.

J'en appelle au sens des responsabilités et à la raison des automobilistes (et parfois aussi des motocyclistes) afin que cessent de tels comportements.



Si aucune amélioration n'est constatée dans les semaines à venir, je serai contraint de limiter à 30 kms/h la vitesse dans ce secteur, mais je doute de l'efficacité de la mesure. Aussi, je demanderai en complément qu'une action répressive rigoureuse et suivie soit conduite par la Gendarmerie vis à vis de celles et ceux qui ne respectent le code de la route. L'ouverture de leur porte monnaie les fera peut être entendre raison.



FLEURIR C'EST MAINTENANT ALLONS Y





## LE COIN DES ETOURDIS

Un chapeau homme a été oublié à l'église ; une croix, et un négatif photo au foyer rural. Ces objets sont à réclamer en mairie.

## LA VIE DU VILLAGE

### DECES



Le 16 mars 2002 est décédé à Saint Dié , Monsieur Paul POIREL . Il avait 77 ans et était domicilié 8 rue de la Libération.

A la famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

## BOULANGERIE



Monsieur et Madame BONNAILLIE, après 5 années passées à Thiaville rejoignent Raon l'Etape pour y tenir également une boulangerie et nous leur souhaitons une totale réussite.

Messieurs Cedric MERVELAY et Philippe THOMAS, venant de Saint Dié , leur succèdent à la tête de la boulangerie tabac de notre commune et nous leur formulons à leur intention des souhaits de cordiale bienvenue chez nous, de parfaite intégration et de succès.

## CLIN D'ŒIL

➤ Un paysan et sa vache font du stop au bord d'une petite route de campagne.

Un homme s'arrête et le paysan monte dans la voiture.

Le conducteur lui demande :

- et votre vache ?
- Ne vous inquiétez pas, on va l'accrocher derrière ;

Elle a l'habitude de suivre .

Et ils partent. A 40 km/h, la vache suit.

Le conducteur accélère alors un peu et monte à 60 Km/h. La vache suit.

A 80 km/h, la vache suit toujours sans problème apparent.

Le conducteur commence à s'énerver, et accélère encore. Le petit jeu se poursuit jusqu'au limites de sa voiture.

A 160 km/h, le conducteur regarde dans son rétroviseur puis,

Triomphant, s'adresse au paysan :

- Elle fatigue, votre vache, elle tire la langue !
- De quel côté ?
- Euh ? A gauche.
- Alors, c'est qu'elle veut doubler....





➤ Un chien se présente devant un directeur de cirque pour lui vanter le dernier numéro qu'il vient de mettre au point.... Et bien sûr pour se faire engager :

- Voilà, lui explique-t'il, je monte au dessus de votre mât de 10 mètres.
- Une fois là tout en haut, je plonge et j'arrive, devinez où ?
- Dans une boîte de petits pois !
- -N'importe quoi ! s'écrie le directeur. Comment voulez vous que je vous croie ? Vous êtes beaucoup trop gros pour rentrer dans une petite boîte de conserve !
- -Ah bon, fait le chien. Et un chien qui parle, ça ne vous étonne pas ?

➤ Quelle est la plante qu'on arrose jamais et qu'on écrase sans qu'elle s'abîme ?

La plante des pieds.

### PROCHAINES MANIFESTATIONS



- ◆ 30 avril : Bal du Muguet animé par Christelle HARAU organisé par l'Association Familiale
- ◆ 8 mai : sortie vélo organisée par Jeunesse Loisirs
- ◆ 12 mai : Vide grenier organisé par le comité des Fêtes
- ◆ 4 mai : concert de la Guériotte à 20h30 à l'église de Thiaville

### LA GUERLOTTE..... OU LE BONHEUR DE CHANTER

Il était une fois ..... 25 ans de jeunesse !

En 1976, une chorale se crée au sein de la MJC de Baccarat, viennent les années 1980 rythmées par le premier enregistrement de la Guériotte et ses deux premières tournées en Bretagne. En 1989, elle s'enrichit d'une chorale d'enfants « les GUERIOTS JUNIORS » Dès 1991, elle effectue son premier voyage à l'étranger, en Irlande. Au cours des années 1990, concerts et tournées se multiplient : Provence, Allemagne, Sud Ouest, Italie. L'année 2000 voit la création d'un groupe de jeunes « Les SONOTONES ».

Après une tournée en avril dernier au Périgord, la Guériotte au grand complet ( adultes, juniors, et jeunes ) est heureuse de chanter pour vous ce samedi 4 mai à 20h30 en l'église de Thiaville et de fêter avec vous ses 25 ans d'existence.



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

# BAL DU MUGUET

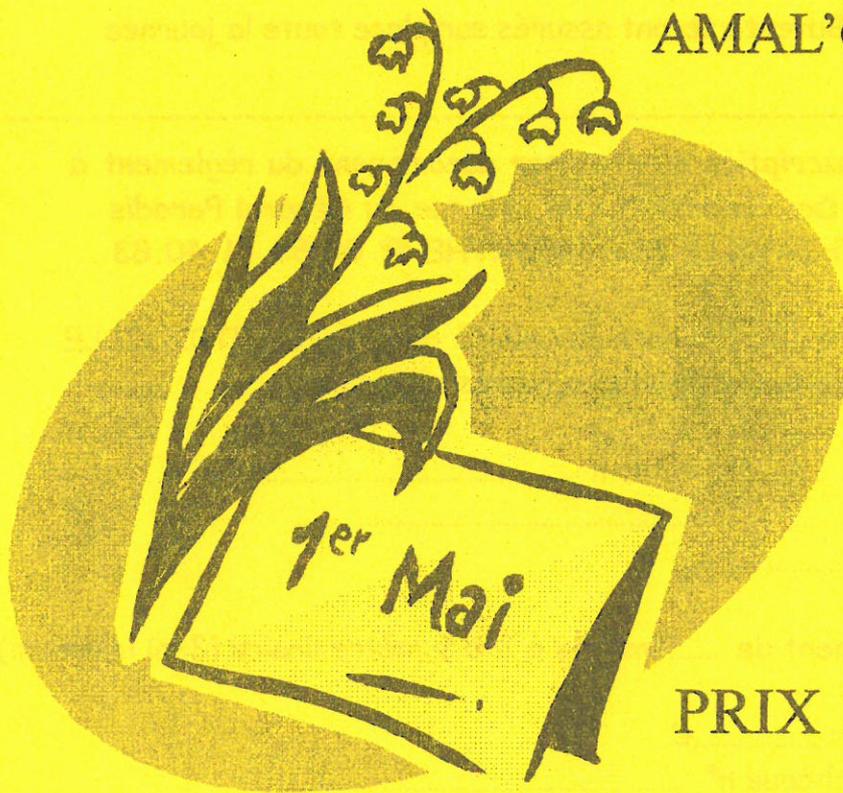
MARDI 30 AVRIL 2002

A PARTIR DE 20 HEURES

REPAS DANSANT

ANIME PAR CHRISTELLE HARAU

AMAL'GAMME



PRIX 17 €UROS

INSCRIPTIONS/ 03.83.71.41.90

03.83.71.42.23 JUSQU'AU 25 AVRIL 2002

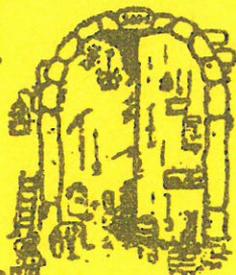
ORGANISE PAR L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE  
DE THIAVILLE / LACHAPELLE

# 5<sup>e</sup> VIDE-GRENIER

5<sup>e</sup>me VIDE GRENIER LE DIMANCHE 12 MAI 2002



DIMANCHE  
12 MAI



BUFFET  
BUVETTE  
AMPHITHÉÂTRE

LE COMITÉ DES FÊTES DE  
ORGANISE - LE COMITÉ - FÊTES

Le Comité des Fêtes de THIAVILLE SUR MEURTHE organise son 5<sup>e</sup>me Vide Grenier le dimanche 12 mai 2002 de 8h00 à 19h00 dans les rues du village et serait heureux de vous accueillir parmi ses exposants comme l'an passé.

Pour ce faire, il vous suffit de nous retourner le plus rapidement possible le bulletin d'inscription ci-joint.

En espérant vous retrouvez parmi nous pendant cette journée du 12 mai 2002 avec le soleil au rendez-vous.

La Présidente  
Danièle HYPOLITE

Buffet - Buvette seront assurés sur place toute la journée

✂-----  
Bulletin d'inscription à retourner accompagné du règlement à  
Madame Danièle HYPOLITE, 12 rue du Général Paradis  
54120 THIAVILLE SUR MEURTHE ☎ 03.83.71.40.83

Les chèques seront libellés à l'ordre du Comité des Fêtes - THIAVILLE  
Les réservations ne seront officielles qu'après règlement.

NOM : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Réserve un emplacement de ..... mètres à 3 € le mètre linéaire (2 ml minimum)

Ci-joint la somme de : .....€

Règlement par chèque n° .....

Règlement en espèces

( Un reçu sera délivré pour les règlements en espèces)

Signature

## A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Pour les particuliers : photocopie d'une pièce d'identité (recto verso)

Pour les professionnels : n° Registre du Commerce (extrait de moins de trois mois)

Et joindre la liste des objets à vendre

# **Le mot du chef de centre du CPII THIAVILLE - LACHAPELLE**

Vendredi soir (29.03.2002) à 21 h 58, tous les bips sonnent pour une intervention sur personne à Lachapelle, l'appel et l'intervention se dérouleront sans problème. Samedi après-midi (le lendemain), un violent feu de cheminée touche une famille thiavilloise et là le CPII est **soit disant** alerté mais aucun bip ni la sirène se déclenchent. Devant une critique facile, je me permets de réagir afin de préciser quelques éléments.

Le centre de Thiaville est aujourd'hui départementalisé depuis plusieurs années, donc nous faisons partie des nombreux corps du département avec le même habillement, le même matériel et la même formation tout cela sous un contrôle permanent du SDIS. Etre sapeurs-pompiers c'est d'abord de la **formation obligatoire, 120 heures** environ de formation pour la 1<sup>ère</sup> année, c'est de la formation continue également à travers les **manœuvres**, c'est aussi une **disponibilité pour nous petit centre « 24 h / 24 » au service de la population.**

Tout cela c'est un service que le sapeur-pompier prend sur sa vie de famille, ses loisirs, ses repos et voir sur son temps de travail. Mais à l'heure actuelle ou tout le département connaît une baisse réelle du volontariat, **le CPII Thiaville compte encore 12 sapeurs-pompiers.** Le sapeur 1<sup>ère</sup> classe CUNY Jérôme quitte le CPII Thiaville à compter du 1<sup>er</sup> avril suite à un changement de domicile et le sapeur THOMAS Frédéric, ancien JSP (Jeune Sapeur-Pompier) au CSP Baccarat, prendra sa place et suivra la formation de base au CSP Lunéville pendant 15 jours.

## **A vous parents**

Si vous avez des enfants qui ont envie de formation ou de se rendre utile envers la population qu'il n'hésite pas à venir contacter le chef de centre qui vous donnera tous les renseignements nécessaires et les nombreuses possibilités de déboucher pour les sapeurs-pompiers.

## **Rappel**

**Pour des besoins urgents** (feu, malaises etc.) n'hésitez pas, faites le **18** ou le **15**. Mais en cas de problème d'extrême urgence, un gros bouton rouge devant la porte de la mairie déclenche la sirène en le maintenant appuyer trois fois une minute environ, après avoir cassé la glace. Car **l'informatique** qui déclenche vos Sapeurs-Pompiers **n'est pas infallible, la preuve en a été faite le samedi 30 avril 02** pour le feu de cheminée précédemment cité !

En cas de problème également ne pas hésiter à prévenir votre chef de centre ou l'un des 12 sapeurs-pompiers qui le fera pour vous afin de répondre favorablement à vos appels dans la mesure de nos possibilités. Merci.

**Tout cela pour une meilleure compréhension de tous**

*Votre chef de centre  
Sergent-Chef GEORGE Dominique*

## LES AMIS DE L'ECOLE DE THIAVILLE LACHAPELLE INFORMENT

Comme l'année précédente, nous prévoyons une série d'activités pour aider au financement des nombreuses sorties pédagogiques des enfants de l'école. Nous savons que nous pouvons compter sur votre soutien et d'avance nous vous en remercions au nom de tous les enfants.

Le lundi 29 avril : vente par les enfants du MUGUET en porte à porte.

Le dimanche 12 mai : nous tiendrons UN STAND AU VIDE-GRENIER . Nous recherchons donc des objets de toutes sortes dont vous voulez vous débarrasser et donner au bénéfice de nos enfants. Vous pourrez les apporter à l'école (dès que possible) ou bien contactez les personnes ci-dessous qui se feront un plaisir de venir les chercher chez vous.

Evelyne Georges 03 83 71 42 58  
Isabelle Royal 03 83 71 41 28  
Fabrice Linard 03 83 71 42 99

Réservez votre soirée du samedi 25 Mai, vous pourrez déguster de délicieuses pizzas ou les emporter .Bientôt vous trouverez dans vos boîtes aux lettres un bon de réservation.

Et bien sûr, la traditionnelle KERMESSE qui aura lieu le samedi 15 juin , suivie d'un repas.

### **DON DU SANG**

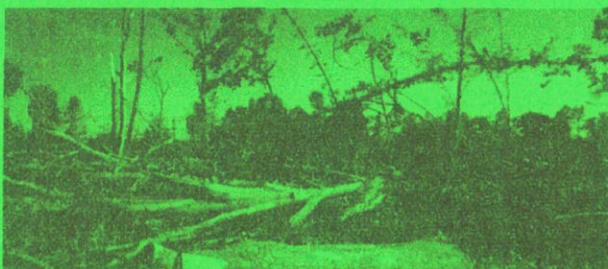
RCM 97.6 organise le 23 mai de 11H à 13H une émission spéciale pour et en vue de la semaine du « Don du Sang ». Les auditeurs pourront réagir en direct avec des invités : le Docteur JACQUOT du CHR de Nancy, responsable des collectes au niveau Départemental, le Docteur BOULAY, responsable du Centre de Transfusion du CHR de Saint Dié. Les présidents des Donneurs de Sang de Raon L'Etape, Baccarat, Etival, Senones et la Fédération seront également présents à RCM. De nombreux témoignages seront évoqués « pour ou contre donner son sang » Les risques ? pourquoi ? N'hésitez pas de téléphoner afin de poser vos questions ou envoyer les par courrier au 2 rue Pierre Pierron, 54120 THIAVILLE SUR MEURTHE , Tél : 03.83.71.42.08

## TEMPETE DU 26-12-1999

### Aide du Conseil Général en faveur des propriétaires privés

La tempête du 26 décembre 1999 a endommagé une grande partie des forêts de Meurthe et Moselle. Plus de 8000 hectares ont été touchés dont plus de la moitié totalement détruits. Ce sont près de 9000 propriétaires qui sont ainsi concernés.

Le conseil général a décidé d'apporter un soutien aux petits propriétaires de parcelles privées qui n'ont pu bénéficier des aides de l'État pour effectuer un nettoyage de leurs terrains.



#### Les bénéficiaires

- Peut bénéficier de cette aide tout propriétaire privé, personne physique ou morale.
- Les propriétaires peuvent se regrouper pour atteindre la surface minimum requise pour l'octroi de l'aide.

#### Type de parcelles

- L'aide ne concerne que des parcelles n'ayant pas eu ou n'étant pas susceptibles d'avoir une aide au nettoyage.
- La surface doit avoir été totalement détruite, ou ne plus comporter que des peuplements sans avenir.
- Elle doit être comprise entre 10 ares au minimum et 1 hectare au maximum par parcelle forestière ou îlot détruit.

#### Nature des travaux

L'aide départementale s'applique uniquement aux opérations de nettoyage répertoriées en 2 catégories :

- Catégorie 1 : évacuation de tous les bois d'un diamètre supérieur à 12 cm avec nettoyage complet des rémanents ;
- Catégorie 2 : évacuation de tous les bois d'un diamètre supérieur à 12 cm avec mise en tas et/ou en andains des rémanents.

Il est à noter que l'état du terrain, ainsi que ses accès, ne doivent pas être détériorés.

#### L'aide du conseil général

Elle dépend de la nature des travaux :

Nettoyage de catégorie 1 :	1 200 €/ha
Nettoyage de catégorie 2 :	800 €/ha

L'aide minimum est fixée à 120 €, l'aide maximum est de 2 400 € par propriétaire. En cas d'indivision, ou de regroupement juridiquement constitué, il sera entendu par « propriétaire », l'ensemble des propriétaires indivis ou regroupés.

L'aide sera attribuée à condition que la réalisation des travaux de nettoyage se situe entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 15 avril 2004 (l'aide peut être rétroactive).

L'attribution et le versement de l'aide seront effectués par le Conseil Général en fonction de l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers.

#### Dépôt et instruction des dossiers

- Les dossiers sont à retirer auprès du Groupement des Producteurs Forestiers du Plateau Lorrain (GPFPL). Le dépôt et l'enregistrement du dossier sont à effectuer auprès des organismes suivants : CRPF, ou OGEC d'affiliation du propriétaire.
- Si le dossier remis par le propriétaire est complet (imprimé de demande d'aide au nettoyage rempli, daté et signé, accompagné des pièces requises) ce dernier recevra un accusé de réception. C'est la date de l'accusé de réception qui tiendra lieu de date d'enregistrement du dossier. L'instruction des dossiers et la réception des travaux sont assurées par l'organisme concerné.
- La date limite de dépôt est fixée au 31/12/2002.

#### À savoir

- Le Conseil Général se réserve le droit de procéder à tout contrôle lié à la réalité et la conformité du nettoyage réalisé.



#### RENSEIGNEMENTS

Association des propriétaires de hags privés de THIAVILLE SUR MEURTHE-LACHAPELLE, en mairie de LACHAPELLE.  
Tél : 03.83.71.40.28

## Une page de notre histoire

### THIAVILLE AVANT 1789

#### LES MAIRES DE FAGNOUX

- 1726 Gérard GEORGEL
- 1737 Nicolas PHILIPPE
- 1740 Pierre GEORGEL
- 1746 Pierre GEORGEL
- 1754 Pierre GEORGEL
- 1756 Pierre GEORGEL
- 1763 Dominique LITAIZE
- 1767 Dominique LITAIZE
- 1768 Claude COLIN
- 1769 Dominique LITAIZE
- 1770 Dominique LITAIZE
- 1771 Etienne POIRSON
- 1772 Sébastien MARTIN
- 1773 Jean POIRSON
- 1774 Sébastien MARTIN
- 1775 François PARISOT
- 1776 Etienne POIRSON
- 1777 Etienne POIRSON
- 1778 Sébastien MARTIN
- 1779 Bernard VIOLLE
- 1780 Etienne POIRSON
- 1781 Sébastien MARTIN
- 1782 Sébastien MARTIN
- 1783 François LAURENT
- 1784 Etienne POIRSON
- 1785 Joseph COLIN
- 1786 François LAURENT
- 1787 Claude BIETRY
- 1788 Sébastien MARTIN
- 1789 Sébastien MARTIN
- 1790 Sébastien MARTIN

Les Maires sont nommés aux Plaids annaux : ainsi que les Officiers  
1773

Création des officiers

Nous avons continué :

Maire à Fagnoux : Jean POIRSON

Sergent à Fagnoux : François PARISOT

Bangard à Fagnoux : Claude BIETRY

Garde de cabarets, hayes, vives, clotures d'héritages et fontaine  
pour Fagnoux : Humbert PLOT

1789

Pour Maire : Sébastien MARTIN

Pour greffier : celui de Thiaville ou de La Chapelle

Pour Sergent : Claude PETIT

Pour garde des fontaines : le Sergent

Pour Grand Bangard : Joseph COLIN

Pour apprétiateurs : Etienne POIRSON et Nicolas PHILIPPE

1790

Pour Fagnoux

Pour Maire : la personne de Sébastien MARTIN

Pour Greffier : celui de la Chapelle ou de Thiaville

Pour Sergent et garde de fontaines : Claude PETIT

Pour Grand Bangard : Joseph COLIN

Pour apprétiateurs : ceux de Thiaville

## L'ORGANISATION MUNICIPALE : LES BANGARDS

### FAGNOUX

	<u>GRANDS</u>	<u>PETITS</u>
- 1750		Balthazard COMTE
- 1767	Claude COLIN	Jean BOURGUIGNON le Jeune
- 1769	Jean Joseph LEGER	
- 1770	?	
- 1771	Claude BIETRY	
- 1772	François PARISOT	
- 1773	Claude BIETRY	Humbert PILOT
- 1774	Jean Baptiste POIRSON	Humbert PILOT
- 1775	?	
- 1776	Sébastien MARTIN	
- 1777	Jean Baptiste POIRSON	
- 1778	?	
- 1779	Sébastien MARTIN	Sébastien MARTIN
- 1780	Claude BIETRY	
- 1781	Nicolas DIDIER	
- 1782	Jean Baptiste POIRSON	
- 1783	Joseph COLIN	
- 1784	Claude PETIT	
- 1785	Ceux de Thiaville et de La Chapelle	
- 1786	Nicolas PHILIPPE et Etienne PORSON	
- 1786	idem	
- 1788	Etienne POIRSON	Claude PETIT( I )
- 1789	Joseph COLIN	idem
- 1790	idem	idem

( I ) en même temps sergent.

A une certaine époque, conformément à la Charte de 1359, il n'y a qu'un Bangard pour les trois Communautés choisi par le représentant de l'Evêque aux Plaids annaux parmi trois personnes nommées par les trois Maires.

1737

Nomination faite par Joseph Remy maire à la Chapelle, Joseph Mathieu maire à Thiaville et Nicolas Philippe Maire a fagnot de trois personnes pour servir de Bangard en la présente année mil sept cent trente sept a commencer. Ce jour d'hui et finir pareil jour des personnes de

Jean Mathieu ancien Bangard a la Chapelle choisy

Humbert Paradis de Thiaville et Joseph Piton de Thiaville

Et a l'instant Humbert Paradis a este Choisy pour Bangard lequel en a presté serment par devant nous a luy enjoint d'en faire les fonctions et a fait sa marque .

Marque de Humbert Paradis

(ADMM BJ 860 )

Le Maire de Fagnoux participe à la nomination.